Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 056-255601163-20261014-20261007D-DE

Le Vallon d'Oust
Syndicat d'Assainissement

Extrait du registre des délibérations
Séance du 14 octobre 2026

Date d'envoi de la convocation
01 /10/26
Date d'affichage
01/10/26

L'an deux mil vingt-six, le 14 octobre 2026 à 18 heures 30, le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion de la station d'épuration de la Feuillardaye à Missiriac, sous la Présidence de Monsieur Rougié Alexandre du Vallon d'Oust Syndicat d'Assainissement.

Etaient présents : MM. Gicquello Bruno, Boulo Ludovic, Rougié Alexandre, Le Calloch Franck, Jeffroy Francis, Thebaud Didier et Thébault Yoann formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : MM Marcy Christelle, Brogard Alain

Nombre de membres en exercice : 9
Présents : 7
Votants : 8
(dont 1 pouvoir de madame Marcy au Président)

2026-10-07 – Délibération concernant la convention relative à la mission de l'Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que Le syndicat ne dispose plus d'un agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI) mais comme c'est une obligation réglementaire il est impératif de conventionner avec le CDG56 car il propose le service au centre de gestion.

Monsieur le Président demande à l'ensemble des membres de l'autoriser à signer cette convention avec le CDG56.

Après délibération, le Président est autorisé à l'unanimité de signer cette convention et de la faire appliquer.

Pour : 8 (dont 1 pouvoir)
Contre : 0
Abstention : 0

Certifié exécutoire
compte tenu de son envoi
en Préfecture le
Le Président du VOSA
Alexandre Rougié

Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
Alexandre Rougié

Le Vallon d'Oust Syndicat d'Assainissement B.P. 36 • 56140 MALESTROIT

Siège social : Station d'épuration de la Feuillardaye – BP 36 - 56140 Missiriac
Téléphone : 02 97 75 21 43 – Mail : assainissement.collectif@oust-broceliande.bzh